

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MARDI 5 AVRIL 2022 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Pierre, CAYROCHE Marie-Kristine, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien.

**Représentée** : RUNEL Fanny par CAYROCHE Pierre.

### DELIBERATIONS

#### 1) Approbation du compte de gestion 2021 – Budget M14 Lotissement

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2) Approbation du compte de gestion 2021 – Budget M4 Multiservices

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 3) Approbation du compte de gestion 2021 – Budget M40 Eau

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 4) Approbation du compte de gestion 2021 – Budget M14 de la commune

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 5) Approbation du compte administratif 2021 – Budget M14 Lotissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2020						
Opérations exercice 2021	157 855.00		157 855.00	157 855.00	315 710.00	157 855.00
<b>Total</b>	157 855.00		157 855.00	157 855.00	315 710.00	157 855.00
Résultat de clôture de 2021	157 855.00				157 855.00	
Restes à réaliser 2021						
Restes à réaliser						
Besoin de financement					157 855.00	

## 6) Approbation du compte administratif 2021 – Budget M4 Multiservices

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2020	64 877.01			8 893.46	64 877.01	8 893.46
Opérations exercice 2021	107 371.66	136 209.63	4 422.94	13 200.00	111 794.60	149 409.63
<b>Total</b>	172 248.67	136 209.63	4 422.94	22 093.46	176 671.61	158 303.09
Résultat de clôture de 2021	36 039.04			17 670.52	18 368.52	

## 7) Approbation du compte administratif 2021 – Budget M40 Eau

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2020		62 638.49		21 020.06		83 658.55
Opérations exercice 2021	45 926.25	63 855.02	93 269.00	86 594.28	139 195.25	150 449.30
<b>Total</b>	45 926.25	126 493.51	93 269.00	107 614.34	139 195.25	234 107.85
Résultat de clôture de 2021		80 567.26		14 345.34		94 912.60
Restes à réaliser 2021	42 060.00	11 760.00				
Restes à réaliser					28 300.00	
Besoin/excédent de financement						14 345.34

## 8) Approbation du compte administratif 2021 – Budget M14 de la commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2020		73 859.31		146 611.90		220 471.21
Opérations exercice 2021	345 079.71	725 945.40	479 853.91	678 246.45	824 933.62	1 404 191.85
<b>Total</b>	345 079.71	799 804.71	479 853.91	824 858.35		1 624 663.06
Résultat de clôture de 2021		454 725.00		345 004.44		799 729.44
Restes à réaliser 2021	1 230 097.92	1 090 774.80				

Restes à réaliser	139 323.12	
Besoin/excédent de financement		345 004.44

### 9) Affectation de résultat 2021 – Budget M4 Multiservices

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	8 893.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	17 372.06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>8 777.06</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>17 670.52</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>17 670.52</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	17 670.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### 10) Affectation de résultat 2021 – Budget M40 Eau

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	21 020.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 047.22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>-6 674.72</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>14 345.34</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>14 345.34</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	14 345.34
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## 11) Affectation de résultat 2021 – Budget M14 de la commune

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	146 611.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	260 790.90
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>198 392.54</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>345 004.44</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>345 004.44</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	345 004.44
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## 12) Vote des deux taxes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de voter le taux des deux taxes directes locales pour l'exercice 2022 portés dans l'état de notification 1259 :

	2021	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	34,84 %	34,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	91,31 %	91,31 %

Les produits attendus de la fiscalité pour l'exercice 2022 s'élèveront ainsi à 299 056 €. Monsieur le Maire propose donc de ne pas faire évoluer le taux des deux taxes.

Pour information, la commune ne peut plus modifier le taux de la TH en raison de sa suppression.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### 13) Vote du budget en M14 pour l'exercice 2022 – Lotissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	648 370,16 €	648 370,16 €
INVESTISSEMENT	337 521,00 €	337 521,00 €

### 14) Vote du budget en M4 pour l'exercice 2022 – Multiservices

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	36 249,91 €	36 249,91 €
INVESTISSEMENT	65 986,77 €	65 986,77 €

### 15) Vote du budget en M40 pour l'exercice 2022 – Eau

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	94 202,41 €	94 202,41 €
INVESTISSEMENT	349 257,55 €	349 257,55 €

### 16) Vote du budget en M14 pour l'exercice 2022 – Commune

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 036 606,44 €	1 036 606,44 €
INVESTISSEMENT	2 216 307,24 €	2 216 307,24 €

### 17) Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS en 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la revalorisation du montant de la redevance d'occupation du domaine public qui s'appliquera en 2022 pour ENEDIS pour les ouvrages de distribution d'électricité.

Le montant de la redevance pour l'année 2022 est de **221 €** (contre 215 € en 2021).

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### 18) Convention de cession des espaces communs du lotissement PANERO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'anticiper et de sécuriser l'intégration des espaces communs du lotissement PANERO dans le domaine public communal à l'issue de la réception des travaux différés.

Une convention spécifique de cession des espaces communs permettrait d'encadrer le transfert pour la commune en fixant des règles précises.

Monsieur le Maire propose donc de valider la signature d'une convention de cession des espaces communs du lotissement PANERO sur le modèle de la pièce jointe reçue avant la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **19) Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial**

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à 12h30 hebdomadaires en raison de la démission de l'agent en poste (Madame Céline DELRIEU à l'agence postale communale).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer ce poste d'adjoint administratif territorial.

Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 5 avril 2022 :

Emploi : Adjoint administratif territorial :	- ancien effectif : 1
	- nouvel effectif : 0

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **20) Modification du poste d'adjoint technique territorial**

Considérant la nécessité de modifier un poste d'adjoint technique territorial à 20h30 hebdomadaires annualisés pour effectuer les fonctions d'ATSEM en raison de la démission de l'agent en poste et de la réduction des missions du poste (Madame Céline DELRIEU est remplacée par Madame Catherine MARTINS).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification du poste d'adjoint technique territorial à 20h30 hebdomadaires annualisés pour un passage à 15h45 hebdomadaires annualisés.

Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 5 avril 2022 :

Emploi : Adjoint technique territorial :	
	- temps de travail : 20h30 annualisées
	- nouveau temps de travail : 15h45 annualisées

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

## 21) Modification du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Considérant la nécessité de modifier un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 22h00 hebdomadaires pour effectuer les fonctions de secrétaire de mairie et gestionnaire de l'agence postale communale en raison de la démission de l'agent gestionnaire de l'agence postale communale (Madame Céline DELRIEU est remplacée par Madame Claudette BONNAL).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 22h00 hebdomadaires pour un passage à 35h00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 5 avril 2022 :

Emploi : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien temps de travail : 22h00
- nouveau temps de travail : 35h00

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

## 22) Modification du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Considérant la nécessité de modifier un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30h27 hebdomadaires annualisées pour effectuer les fonctions d'ATSEM en raison de l'évolution des missions confiées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30h27 hebdomadaires annualisées pour un passage à 34h27 hebdomadaires annualisées (poste occupé par Madame Anne-Marie ANDRE).

Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 5 avril 2022 :

Emploi : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien temps de travail : 30h27
- nouveau temps de travail : 34h27

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### 23) Dossier Loi sur l'Eau lotissement communal

Une réunion de travail s'est déroulée sur site le lundi 14 mars 2022 en présence du cabinet de géomètre SOGEXFO et des représentants de la DDT48. L'avancement du dossier a été évoqué.

Il convient de déposer un dossier loi sur l'eau pour le terrain de la « coumba de pan » afin d'analyser et de traiter l'impact du rejet des eaux pluviales. Le cabinet de géomètre est en charge du dépôt de ce dossier auprès de la DDT.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### 24) Approbation de la modification du règlement de la zone N du PLU

L'enquête publique concernant la modification du règlement de la zone N du PLU (notamment l'article 11 du règlement de la zone N) s'est déroulée du jeudi 24 février 2022 au vendredi 25 mars 2022 en présence du commissaire-enquêteur. Ce dernier a rendu à la date du 31 mars 2022 un avis favorable à la modification présentée. Il convient donc de valider définitivement cette modification par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

## SUJETS A ABORDER

### Travaux RD806

Les travaux de l'aménagement de la RD 806 avancent : la tranche ferme est maintenant terminée. Les enrobés définitifs seront réalisés en toute fin de chantier.

L'entreprise a déjà commencé les travaux sur la partie basse de la tranche optionnelle, ils vont durer environ deux mois puis se poursuivront par la partie haute avant la réalisation des dernières structures (ilots et passages surélevés) et enfin la couche de finition.

Les panneaux d'agglomération ont été posés au PR 85 côté sud et au PR 86 + 200 côté nord.

### Information sur les permis d'aménager

Les deux permis d'aménager pour les deux terrains du lotissement communal ont été reçus. Le terrain « Chon Gron » n'est pas soumis à des prescriptions particulières. En revanche, le terrain de la « Coumbo de Pan » est conditionné par un dépôt « Loi sur l'Eau » avant tout aménagement.

Dès lors que cette condition sera remplie, la commune pourra réaliser les premiers travaux d'aménagement pour pouvoir mettre les terrains en vente.

### Rénovation de la mairie

Suite à une réunion avec la Madame la Préfète, l'Etat peut venir en aide à la commune pour les projets qui concernent la construction ou la rénovation de logements communaux. La rénovation énergétique des bâtiments communaux a également été évoquée. L'Etat est très favorable à la réalisation de travaux permettant l'amélioration des locaux pour baisser la consommation énergétique.

Pour rappel, après l'étude faite par Lozère Energie, le bâtiment de la mairie est en classe E « très énergivore ». De plus, l'agencement intérieur de la mairie ne correspond plus à la population et l'accueil du public n'est pas optimal.

Une estimation de rénovation avait été établie en 2020 et vient d'être mise à jour récemment. Le cout des travaux de rénovation et d'extension s'élèverait à environ un million d'euros.

### Programme New Deal

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile, l'Etat impose aux opérateurs de supprimer les zones blanches identifiées comme prioritaires dans un délai de deux ans. La commune a été retenue suite à une candidature en 2019 : c'est Free Mobile qui est en charge des travaux d'amélioration de couverture. Une réunion est prévue le 14 avril dans les locaux de la mairie, sachant qu'il n'y a aucun coût pour la commune. L'opérateur retenu doit améliorer la couverture pour les quatre opérateurs actuellement disponibles.

### Plan Communal de Sauvegarde

La parole est donnée à Madame Caroline FOURNEL, stagiaire de l'Antenne universitaire de Mende, qui est en charge du dossier pour quelle puisse exposer la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'objectif du PCS est d'obtenir un document compilant l'ensemble des risques majeurs et des situations de crise pouvant survenir sur le territoire de la commune du Chastel-Nouvel. En parallèle, le PCS sert également à répertorier les moyens communaux de réponse à une crise et les processus d'action à appliquer.

Madame Caroline FOURNEL invite les élus à lui faire part d'informations sur les risques présents au Chastel-Nouvel et échanger sur ce dossier pour une réalisation au début de l'été.

### Information révision PLU

Après discussion, il apparait qu'une majorité d'élus ne souhaite pas prendre une décision définitive dans l'immédiat. Un temps de réflexion additionnel et quelques précisions supplémentaires sur le sujet sont demandés.

Ce sujet pourra être abordé ultérieurement lors d'un prochain conseil municipal.

### Changement locataire logement Vicairie

Madame QUERRE et Monsieur DIOUF ont quitté le logement de la vicairie au 31 mars 2022. Madame Marie COUTAREL a repris le logement au 1<sup>er</sup> avril 2022.

### Rencontre avec les pompiers

La parole est donnée à Monsieur Lucien ALIBERT : une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Maire, Madame Cécile VIGNOBOUL et Monsieur Fabien BLANC de l'UDSP 48 (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lozère) pour pouvoir organiser avec eux des sessions de secourisme PSC1 (prévention secours civique de niveau 1).

C'est une formation grand public qui peut être réalisée dès 14 ans et également pour les personnes « PMR » qui dure environ 7h00 (sur la journée). A l'issue de la formation, il y a l'obtention d'un diplôme. Les thèmes abordés sont : la protection, l'alerte, le malaise, la victime qui s'étouffe, le saignement, les plaies, les brûlures, la victime inconsciente, la réanimation cardio-pulmonaire avec pose d'un DAE. Les sessions seront organisées soit des mercredis soit des samedis, l'inscription se fera par internet ou directement à la mairie avec la demande du paiement lors de l'inscription, elles seront d'abord proposées aux membres des différentes associations de la commune (via un mail) puis à tous les administrés (voir par quelle modalité).

Le coût est de 60 € par personne et de 30 € sur présentation du diplôme PSC1. Un forfait de 480 € est appliqué qu'il y ait 5 ou 8 personnes, le maximum est de 20 personnes par journée de formation qui se dérouleront à la salle intergénérationnelle. Il propose également une intervention à l'école, dès les CE1 qui dure 2h00. Cette intervention est gratuite. Une nouvelle rencontre est prévue pour voir les modalités d'inscription sur internet.

Plusieurs devis pour l'achat de DAE pour les ERP de la commune ont été demandés à différents fabricants.

### Emprunt et ligne de trésorerie

L'emprunt pour l'aménagement de la RD 806 a été validé à 200 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux de 1.50% sur 15 ans.

La ligne de trésorerie a été validée à 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne à 0.80%. Cette ligne vient abonder la trésorerie en attendant que les différentes subventions allouées soient versées. Elle ne sera utilisée qu'en fonction du besoin en trésorerie et pas forcément dans son intégralité.

Le crédit-relais FCTVA a été validé à 0.50% pour 225 000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Ce crédit est lié au retour du FCTVA qui devrait être récupéré en début d'année 2023.

### Tour de garde des élections présidentielles 2022

Pour le premier tour élections présidentielles, le bureau de vote doit être ouvert de 8h à 19h. Monsieur le Maire propose de faire quatre tranches horaires, les deux premières de 2h30 et les deux dernières de 3h.

Un changement réglementaire concerne les procurations à partir de ce scrutin : un électeur du Chastel-Nouvel peut donner procuration à un électeur d'une autre commune. Ce dernier pourra ainsi se présenter au bureau de vote du Chastel-Nouvel pour voter pour son mandant. Une vigilance particulière pour vérifier l'identité est demandée aux assesseurs en poste.

### Réunion CCAS

La parole est donnée à Stéphanie pour faire un compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu le 30 mars 2022.

Le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 ont été validés :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	8 954,50 €	8 954,50 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 212,55 €	1 212,55 €

Les membres du CCAS décident de maintenir le cadeau (d'une valeur de 40 €) en faveur des aînés de plus de 80 ans et le cadeau aux enfants de CM2 (calculatrice et compas). Le repas des aînés, si les conditions sanitaires le permettent, sera reconduit en novembre 2022. Il est également envisagé de reconduire le spectacle de Noël pour les enfants de la commune.